

Encore 12,000 cartes à signer

Un relevé officiel effectué par les autorités postales, le 3 janvier 1957, indique qu'un peu plus de 12,000 cartes du journal LE TRAVAIL n'ont pas encore été signées. Par contre, depuis le dernier congrès en septembre dernier, une dizaine de mille cartes ont été signées.

Quelques syndicats n'ont pas encore fait de rapport, ce qui n'indique pas nécessairement que les cartes n'ont pas été signées; par ailleurs, nous avons des rapports incomplets de nombreux syndicats.

Nous demandons donc aux responsables de la signature de ces cartes et aux secrétaires qui doivent nous fournir leur rapport, de hâter leur travail et de nous présenter un rapport le plus tôt possible.



Vol. XXXIII — No 11

OTTAWA, 22 MARS 1957

Vérifiez vos listes

Quand les syndicats font parvenir de nouvelles listes au journal LE TRAVAIL, les responsables devraient bien prendre soin d'inclure les noms de tous les abonnés et de bien vérifier les nouvelles adresses qu'ils nous font parvenir.

De nombreuses erreurs sont commises du fait que les listes envoyées sont incomplètes ou que les adresses données sont inexactes.

Le département de
la Circulation

L'administration DesMarais-Drapeau insulte les ouvriers de Montréal et se paye la tête des fonctionnaires

Assertions inexactes de M. Pierre DesMarais Déclaration de M. Robert Langlois, vice-président du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal —

“Monsieur Pierre DesMarais, président du Comité exécutif de la ville, fait sciemment des assertions inexactes et peut-être même malhonnêtes”, a déclaré lundi, M. Robert Langlois, vice-président du Syndicat National des Fonctionnaires Municipaux de Montréal et l'un des négociateurs des “collets-blancs” de l'Hôtel de ville.

“Lorsque le président de l'Exécutif affirme à l'appui des contre-propositions de la ville au syndicat qu'il se dépense \$1,500,000.00 en temps supplémentaire à l'hôtel de ville, il veut faussement laisser croire au public et aux contribuables que ces sommes ont été dépensées par des “collets blancs”, alors que ceux-ci n'ont retiré que \$438,571.96. Il n'est pas dans les habitudes du syndicat des fonctionnaires de relever des faussetés du genre, mais l'emploi répété que M. DesMarais fait de ces avancés nous oblige à rétablir la vérité.”

“De ce montant de \$438,571.96, \$44,087.84 sont des dépenses à recouvrer des contribuables pour services rendus et la somme réelle dépensée par la ville est alors de \$394,484.12. Dans cette somme sont compris également le temps supplémentaire des contre-maitres et des professionnels qui ne sont pas couverts par la convention collective des “collets blancs”. Pour obtenir l'idée juste du temps supplémentaire régulier payé aux fonctionnaires, il faudrait encore soustraire de cette somme la confection du nouveau

rôle d'évaluation, préconisée par M. DesMarais lui-même, qui a obligé les fonctionnaires à travailler pour près de \$100,000.00 en temps supplémentaire. Et le directeur du service des Finances, M. Lactance Roberge, a déclaré au Conseil qu'il était impossible à son service de fonctionner sans temps supplémentaire, à cause des exigences et des délais imposés par la loi.

M. Langlois a ajouté que si M. DesMarais avait cru ses contre-propositions justes et raisonnables, il n'aurait pas eu à tromper le public au sujet des fonctionnaires municipaux. M. DesMarais a sans doute raison de vouloir économiser. Mais alors pourquoi dépenser l'argent des contribuables à des poursuites judiciaires inutiles ou dépenser près de \$55.00 l'heure pour l'arbitrage, sans tenir compte des honoraires d'expertise? Si M. DesMarais était sûr de la justice de ses contre-propositions, il n'aurait pas à engager la ville dans de telles dépenses. Le Syndicat n'a pas comme politique de critiquer les réceptions civiques

(Suite à la page 6)

Elle refuse de recevoir les représentants du cartel sous le prétexte de trop grandes occupations — Pendant ce temps, M. DesMarais, le maire Drapeau et M. Pacifique Plante pourchassent une voiture de la police — \$160 par jour à Mme Alma Carbonneau ?

L'administration DesMarais-Drapeau qui, sans élections municipales, a remplacé depuis environ un an l'administration Drapeau-DesMarais, vient d'insulter toute la population ouvrière de Montréal en refusant de recevoir une délégation formée des représentants des trois Conseils du Travail de la métropole, c'est-à-dire du Conseil des Métiers et du Travail (FAT), du Conseil du Travail (COI) et du Conseil des Syndicats Nationaux de Montréal. La délégation conjointe désirait discuter avec les autorités municipales de la question des deux cents congédiements de travailleurs manuels effectués avant les Fêtes par l'administration DesMarais-Drapeau. Cette autre attitude antisyndicale de l'administration montréalaise mérite la désapprobation de tous les travailleurs. MM. DesMarais et Drapeau soutiennent qu'ils sont très occupés. Personne n'en doute, mais il semble bien que leur mentalité policière les conduit à travailler parfois d'une manière indigne des fonctions qu'ils occupent. La semaine dernière, M. DesMarais a quitté l'Hôtel de Ville au

(Suite à la page 6)

A HAUTERIVE

Geste criminel des Unions Internationales

Des fiers-à-bras, armés de fusils, de poignards et de bâtons veulent briser la grève

Au moment de livrer notre copie à l'imprimeur, nous apprenons qu'une quarantaine de fiers-à-bras, dirigés par un organisateur des Unions Internationales, ont, lundi soir, fait une tentative désespérée pour briser la grève de notre syndicat au chantier de Manicouagan. Ils se sont présentés vers 10 heures, armés de fusils, de poignards et de bâtons. Comme l'on sait, les ouvriers de ces chantiers demeurent presque tous sur les lieux de travail dans des camps aménagés par des compagnies.

En apprenant la nouvelle, les représentants de la C.T.C.C. accompagnés d'une dizaine d'ouvriers se rendirent sur place. Ils rencontrèrent le groupe de fiers-à-bras et, à plusieurs reprises, la bagarre faillit éclater. L'organisateur des Unions Internationales qui dirigeait les briseurs de grève, donna même instruction, à un moment donné, de tirer sur les représentants de la C.T.C.C. Mais, comme les sympathisants de notre syndicat augmentaient continuellement en nombre, les fiers-à-bras se retirèrent du chantier.

Le responsable de la C.T.C.C. à Hauterive, avait prévenu la police provinciale des projets belliqueux des Unions Internationales. Malheureusement, la police arriva sur les lieux alors que tout était revenu dans l'ordre.

La C.T.C.C. portera incessamment des plaintes criminelles contre les responsables du “raid” organisé par les Unions Internationales au chantier de Manicouagan.

Dans les garages de Québec

Les patrons sont-ils mûrs pour une franche collaboration?

Les derniers gestes posés par l'Association des Marchands Détaillants de Québec, section de l'auto-voiture ont de quoi laisser vraiment songeurs ceux qui croient encore à la possibilité d'une franche collaboration entre les employeurs et les employés.

L'on sait que cette association qui groupe une soixantaine d'employeurs dans les garages de Québec faisait parvenir le 31 décembre dernier une lettre au Syndicat des Employés de Garage de cette ville qui groupe quelque 1,200 employés de ces garages, les avisant qu'à compter de ce jour, soit le 31 décembre 1956, l'Associa-

tion ne participait plus au plan d'assurance-maladie, hospitalisation, indemnité en salaire et vie en vigueur depuis plusieurs années et qu'à compter de ce jour, soit le 31 décembre 1956, aucune perception ne serait faite à même le salaire des ouvriers pour défrayer le coût de ce plan.

Cette décision annoncée à

la dernière minute laissait les travailleurs sans protection au moment même où plusieurs d'entre eux se trouvaient hospitalisés d'après les conditions du plan en vigueur.

Cette décision est d'autant plus surprenante et incompréhensible que depuis toujours le Syndicat des Employés de garages de Québec, ayant à sa tête M. Joseph Parent, président du syndicat et vice-président de la CTCC, n'avait jamais voulu casser de vitres et avait, par contre, toujours montré un manifeste désir de collaborer avec l'association patronale et ses membres.

Par exemple, le syndicat avait coopéré avec les patrons en vue de mettre sur pied un système d'apprentissage qui avait pour but de fournir aux employeurs de la main d'oeuvre qualifiée; d'autre part, le syndicat avait toujours démontré son vrai désir de ne pas exiger des salaires élevés. L'on sait que la convention collective expirée le 31 décembre 1956, les hommes de service à Québec ne gagnaient que 94½ cents l'heure tandis que les hommes de métier, classe "A" ne recevaient que \$1.51 l'heure.

Les faits

Fondé depuis une vingtaine d'années, ce syndicat avait tout d'abord négocié des conventions collectives particulières avec les employeurs pour lesquels le syndicat détenait des certificats de reconnaissance syndicale. Par désir de collaboration et pour éviter une concurrence déloyale, le syndicat avait par la suite consenti de négocier une convention collective générale pour couvrir les employés d'une soixantaine de garages.

Fidèle à la politique établie et en vue de respecter une clause de la convention collective en vigueur prévoyant l'ouverture des négociations au moins 6 mois avant l'expiration de la convention collective, le syndicat, dès le 11 juillet 1956, demandait une entrevue aux patrons pour leur soumettre les demandes syndicales.

La clause dont il est question précise que si les négociations n'ont abouti à aucun résultat le 31 août, les parties devront aller à l'arbitrage aussitôt de façon à ce que la nouvelle convention puisse entrer en vigueur dès l'expiration de la précédente, soit le 31 décembre.

Or ce n'est que le 10 octobre que les patrons consentaient à recevoir les représentants du syndicat. Le 28 novembre, alors que les deux parties en étaient rendues au stage de la conciliation, l'Association patronale décide d'envoyer un avis au syndicat l'avisant de son intention d'abroger tout simplement la convention collective en vigueur. Précisons qu'à cette date, le syndicat avait demandé la constitution d'un tribunal d'arbitrage en vertu de la Loi des Différends ouvriers.

C'est quelques jours plus tard, soit le 31 décembre que l'Associa-

Mise au point de M. Jean Marchand

La politique de la CTCC en matière d'organisation

"Nous voulons souligner aux lecteurs du journal Le Travail ainsi qu'à tous les corps affiliés qu'il s'est glissé une erreur cléricale dans la reproduction de la résolution du Bureau confédéral relativement à la politique de la CTCC en matière d'organisation syndicale.

L'article en question publié dans le journal Le Travail en date du 8 mars dernier reproduit le texte original de la résolution telle que soumise au Bureau confédéral à Ottawa. Par erreur, le communiqué distribué aux corps

affiliés dont s'est inspiré le journal Le Travail ne tenait aucunement compte d'un amendement apporté au paragraphe 4 de cette résolution. Cet amendement adopté par le Bureau confédéral se lit comme suit:

4) "La CTCC affirme le droit collectif des travailleurs d'une unité de négociations reconnue de changer d'allégeance syndicale. La volonté d'effectuer ce changement d'allégeance ou d'affiliation devra être exprimée par voie d'une requête suffisamment représentative, par un référendum, par un vote au bulletin secret ou par une résolution de leur assemblée générale. Dans chaque cas, la procédure suivie et ses modalités doivent être approuvées par l'Exécutif de la CTCC avant toute campagne de propagande de ses organisateurs."

Ce paragraphe 4 remplace donc le paragraphe 4 de la résolution principale publiée dans le journal Le Travail dans son édition du 8 mars dernier.

M. Marchand souligne que les corps affiliés recevront une copie corrigée et vérifiée du texte adopté par le Bureau confédéral.

tion patronale avisait le syndicat qu'elle ne participerait plus au plan d'assurance.

Négociations individuelles

Par la suite le syndicat convoquait ses membres en assemblée spéciale pour les mettre au courant de la décision patronale. Les membres décidèrent de conserver leur plan d'assurance, de le maintenir en vigueur par eux-mêmes et d'en assumer l'administration. L'on sait qu'auparavant, les patrons payaient la moitié de la prime et que l'administration du plan était confiée à un comité conjoint.

Relativement aux négociations, le syndicat décida de reprendre les procédures et de négocier individuellement en vertu de la Loi des Relations ouvrières.

C'est à ce moment que les pa-

trons intercédèrent auprès de leur association lui demandant de procéder à des négociations collectives comme auparavant.

Depuis cette date, des séances de négociations ont eu lieu entre les représentants des deux parties les 5, 15, 21 et 22 février; une séance de conciliation a également eu lieu le 15 mars dernier et il est possible que le syndicat recoure à l'arbitrage.

Un porte-parole syndical souligne que les travailleurs manquent maintenant de confiance. Ils entendent que les procédures soient menées rondement. Ils pardonneront difficilement le geste des patrons de les avoir pris à la gorge à la dernière minute et ils se montrent peu favorables à des gestes de collaboration comme ils l'avaient fait dans le passé.

Le Service de Santé du Saguenay

Le total des réclamations dépasse celui des primes versées par les employés

M. Isaïe Villeneuve fiduciaire du Service de Santé du Saguenay vient de faire connaître son rapport financier pour les mois de janvier et février 1957. Ce rapport laisse voir que les montants payés pour les réclamations dépasse celui des primes versées par les employés pour ces deux premiers mois de 1957.

Voici le résumé des opérations du plan de santé pour ces deux mois :

Mois	Primes versées par les employés	
	ARVIDA	SHIPSHAW
Janvier	\$45,175.24	\$591.56
Février	\$44,989.80	\$601.60
TOTAL	\$90,165.04	\$1,193.16
Montants payés pour les réclamations		
	ARVIDA	SHIPSHAW
Janvier	\$42,080.99	\$654.71
Février	\$52,494.08	\$1,092.82
TOTAL	\$94,575.07	\$1,747.53

M. Villeneuve profite de l'occasion pour demander à tous les assurés de faire en leur possible pour diminuer les séjours inutiles à l'hôpital. Des abus en ce domaine, dit-il, conduisent inévitablement à des augmentations des primes ou encore à des restrictions dans les clauses de l'assurance.

BAIE COMEAU

Inexactitudes relevées dans un compte rendu du Financial Post

Dans une lettre adressée à M. C. C. Milne, éditeur du Financial Post du Canada, M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC relève plusieurs inexactitudes parues dans un article de ce journal, le 9 mars dernier, relativement au conflit en cours à Baie Comeau.

Voici les remarques faites par M. Marchand:

1) — L'article du Financial Post ressemble à une reproduction de la version des Unions internationales. Cela ne nous surprend pas, puisque le F. P. n'a jamais demandé celle de la CTCC. Apparemment, votre rédacteur n'a fait aucun effort pour connaître les deux côtés de la médaille. C'est pour cette raison que plusieurs faits importants n'ont pas été signalés dans votre journal.

2) Le F. P. écrit: "De retour sur la Côte Nord après leur congé de Noël, les organisateurs des Unions internationales eurent la surprise de leur vie. Les représentants de la CTCC étaient sur les lieux en nombre et maîtres de la situation".

Vous auriez dû savoir qu'à ce moment-là, un syndicat de la CTCC existait bel et bien et que les deux compagnies avaient entamé des procédures de négociations avec nos représentants. MM. D. Mitchell, Galipeault et Landriault agissaient pour les compagnies. Des rencontres eurent lieu les 10, 22 et 29 janvier et le 1er février entre les parties qui tombèrent d'accord sur plusieurs articles du projet de convention.

3) Aucun travail effectif d'organisation n'avait été fait par les Unions internationales avant le 15 janvier. A ce moment-là, les négociations étaient en cours entre le syndicat de la CTCC et les compagnies.

4) — Les membres de la CTCC n'ont pas fait la grève dans un moment de "désespoir", comme l'écrit le Financial Post, mais bien après le refus des compagnies de continuer les négociations sans autre explication de leur part.

5) Le Post écrit: "D'après la loi, les lignes de piquetage devaient être enlevées". C'est une information erronée. Les lignes de piquetage ont été retirées par suite d'une injonction prise par les compagnies, mais le droit de faire le piquetage a été restauré quelques jours plus tard par un ordre de la Cour.

6) — "Les porte-parole des Unions internationales ont déclaré au Financial Post que 70 p. 100 des travailleurs avaient adhéré à ces Unions. Tout indique que cet estimé semble approprié". Si le Post avait pris la peine de se renseigner auprès des représentants de la CTCC, il aurait appris au même moment que 50 p. 100 des employés de l'Atlas Construction ont signé des affidavits attestant qu'ils n'ont jamais été membres d'Unions internationales et qu'ils veulent être représentés par notre organisation.

Plusieurs autres affirmations contenues dans le reportage du Financial Post sont ou biaisées ou fausses. Le Financial Post a certainement le droit d'accorder ses préférences aux compagnies et aux Unions internationales. Mais nous croyons que les lecteurs ont aussi droit à une information honnête et que la CTCC a aussi le droit d'être traitée avec un minimum de justice.

Nous avons toujours été à votre disposition pour vous fournir les informations et les commentaires que vous avez sollicités. Nous avons confiance que vous ferez un devoir de compléter votre information à ce sujet pour le bénéfice de vos lecteurs.

Sincèrement vôtre,
JEAN MARCHAND,
secrétaire général de la CTCC.

Nos grévistes "sont des héros" déclare le curé de Hauterive

Ils luttent pour un droit essentiel: celui de choisir librement leur syndicat, déclare-t-il au prône d'une messe pontificale à Hauterive, le 17 mars — Son Excellence Mgr Gérard Couturier souscrit entièrement au texte lu par M. le curé Rouleau — Enquête demandée par la CTCC

Dans un prône qui a fait sensation, dimanche dernier, le 17 mars à Hauterive, M. le curé Rouleau a déclaré que la grève qui paralyse actuellement deux chantiers de construction sur le côté nord met tout simplement en cause le droit pour les ouvriers de choisir librement leur syndicat.

"Il ne s'agit pas ici de syndicalisme national et catholique, dit-il dans un texte lu au prône en présence de Son Excellence Mgr Gérard Couturier; il s'agit tout simplement du libre choix de son syndicat."

D'un côté précise-t-il, on

s'obstine à ne pas permettre aux ouvriers le libre choix de leur syndicat, droit essentiel revendiqué à la face du monde par Léon XIII dans Rerum Novarum; de l'autre, forts de ce droit, nos ouvriers se privent et privent leurs familles pour revendiquer ce droit: ce sont des héros, proclame-t-il.

De son côté, Son Excellence Mgr Gérard Couturier, prenant la parole à la suite du curé de Hauterive, a ajouté: "Je suis heureux de souscrire entièrement au texte que M. le curé Rouleau vient de lire. J'ose espérer et j'ai mille raisons de croire que ce malheureux conflit se terminera prochainement".

Texte lu par M. le curé Rouleau

Voici le texte lu par M. le curé Rouleau au prône de la messe pontificale célébrée à Hauterive le 17 mars courant.

"Notre malheureuse grève dure toujours. Pourquoi? D'une part, on s'obstine à ne pas permettre aux ouvriers le libre choix de leur syndicat... droit essentiellement humain et divin revendiqué à la face du monde par Léon XIII en 1891, dans "Rerum Novarum"; d'autre part, forts de ce droit, nos ouvriers se privent et privent leurs familles de leurs salaires pour revendiquer ce droit: ce sont des héros.

"Il ne s'agit pas ici de syndicalisme national et catholique; il s'agit tout simplement du libre choix de son syndicat. Et dire que nous avons participé à deux guerres pour la défense de ces droits essentiels.

"Je félicite nos ouvriers pour leur esprit de justice et de charité. Qu'ils soient toujours paisibles, pacifiques, tempérants, patients et charitables. Que la violence soit leur plus grand ennemi. Mais qu'ils aient la fierté de leurs principes et ils vaincront. Dieu leur soit en aide!

"A mes paroissiens, je déclare que le temps n'est plus où le curé devait se contenter de faire de l'essouffage et de l'abattis. Non, le temps est venu de bâtir en profondeur, de bâtir un peuple fier et aussi courageux défendant ses droits essentiels et fondamentaux. Et cette tâche, je continuerai à l'accomplir par conviction, et surtout par devoir d'Etat."

Enquête demandée

Entre temps, les chantiers de l'Atlas Construction et de l'Anglin Atlas sont complètement paralysés, ce qui indique que la majorité syndicale se trouve du côté des grévistes non du côté de ceux qui prétendent avoir la majorité et qui tentent de briser la grève.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, a fait savoir

au Ministre du Travail l'hon. Antonio Barrette qu'il détenait en main des centaines d'affidavits signés par les grévistes attestant qu'ils n'ont jamais appartenu à des unions internationales.

Ceci démontre, a déclaré M. Marchand, que les organisateurs des unions internationales ont trompé la bonne foi du Ministre du Travail en lui faisant croire

qu'ils détenaient la majorité. M. Marchand a demandé au Ministre du Travail de faire une enquête afin de découvrir si les unions internationales n'ont pas

commis des actes frauduleux dans leur tentative pour démontrer une majorité syndicale.

Avec l'appui de la CTCC, celui de leurs pasteurs et de tous ceux

qui croient encore à la démocratie syndicale, les grévistes de Hauterive et de Baie Comeau ont confiance que la vérité éclatera bientôt.

MONTREAL

REUNION PLENIERE DU CONSEIL CENTRAL SUR LES PROJETS DE REFORME DES STRUCTURES

Le Conseil central de Montréal a décidé de convoquer une assemblée plénière en vue d'étudier les projets de réforme des structures de la CTCC qui sont actuellement mis de l'avant par le Bureau confédéral de la CTCC.

Granby

Rencontre syndicale à Granby, dimanche dernier

Dimanche le 10 mars dernier, s'est tenue à Granby une rencontre de tous les officiers des syndicats affiliés à la C.T.C.C. dans cette localité.

Présidée par M. O'Neil Rodrigue, président du Comité d'Education du conseil central, cette séance d'étude à laquelle ont participé plus de cinquante officiers syndicaux, portait sur la négociation collective, les réformes de structures au sein de la C.T.C.C. et les possibilités de l'unité syndicale au Canada.

Le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard et le premier vice-président, M. René Gosselin, étaient les invités d'honneur pour cette circonstance. Dès le début de la journée d'étude, les participants ont eux-mêmes formulé les questions qu'ils désiraient discuter ou sur lesquelles ils désiraient obtenir des informations de la part du président ou du vice-président de la C.T.C.C.

La formule Rand, l'ancienneté, l'arbitrage privé ou public, la préparation des négociations, autant de sujets sur lesquels des questions précises ont été formulées au cours de la séance de l'avant-midi.

Après le dîner en commun qui avait été organisé par le Comité d'Education du Conseil central, MM. Gérard Picard et René Gosselin discutèrent avec les officiers présents des structures internes de notre mouvement ainsi que de la situation de la C.T.C.C. en regard de l'unité syndicale au Canada.

L'animateur de cette journée d'étude était M. Jean-Paul Lefebvre du Service d'Education de la C.T.C.C.

A l'issue des réunions, le président du Conseil central, M. Gerald Gladu a tiré les conclusions et remercié le Comité d'Education du conseil central pour le magnifique travail qu'il avait accompli dans la préparation de cette rencontre des officiers.

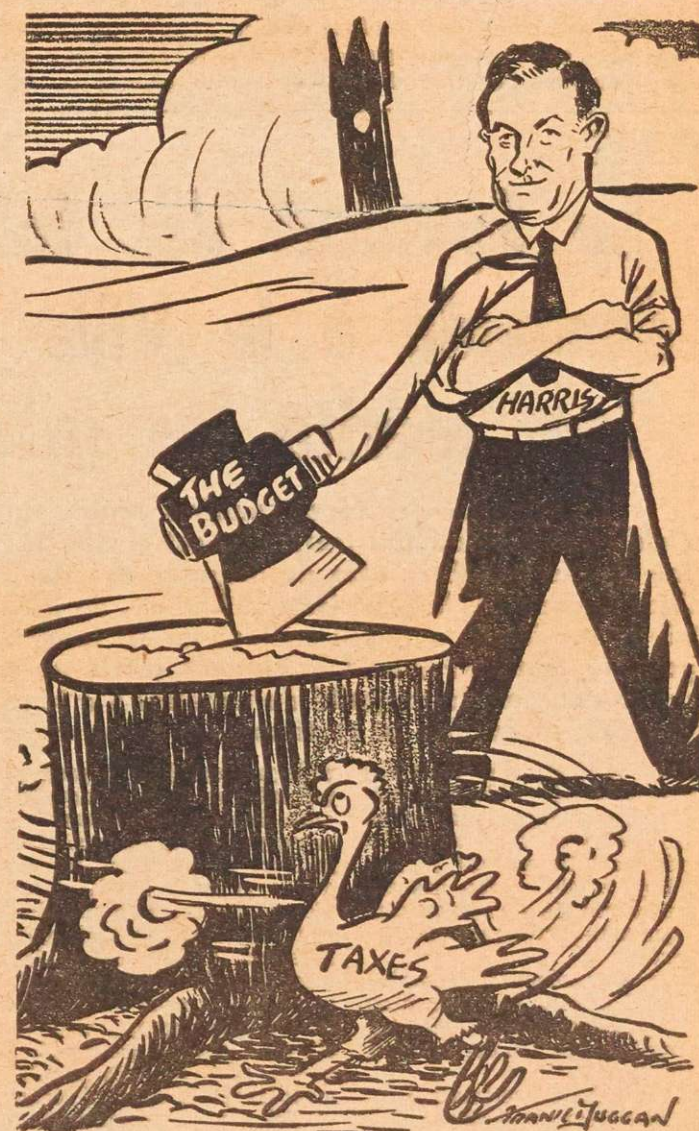
C'est ce qui a été décidé lors de la dernière assemblée générale du Conseil central tenue le 14 janvier dernier sous la présidence de M. Horace Laverdure.

Le Conseil central a décidé de nommer un comité de 5 membres qui est chargé de faire une étude des projets et de faire ensuite les recommandations qui s'imposent. Il est entendu que le comité, dans ses recommanda-

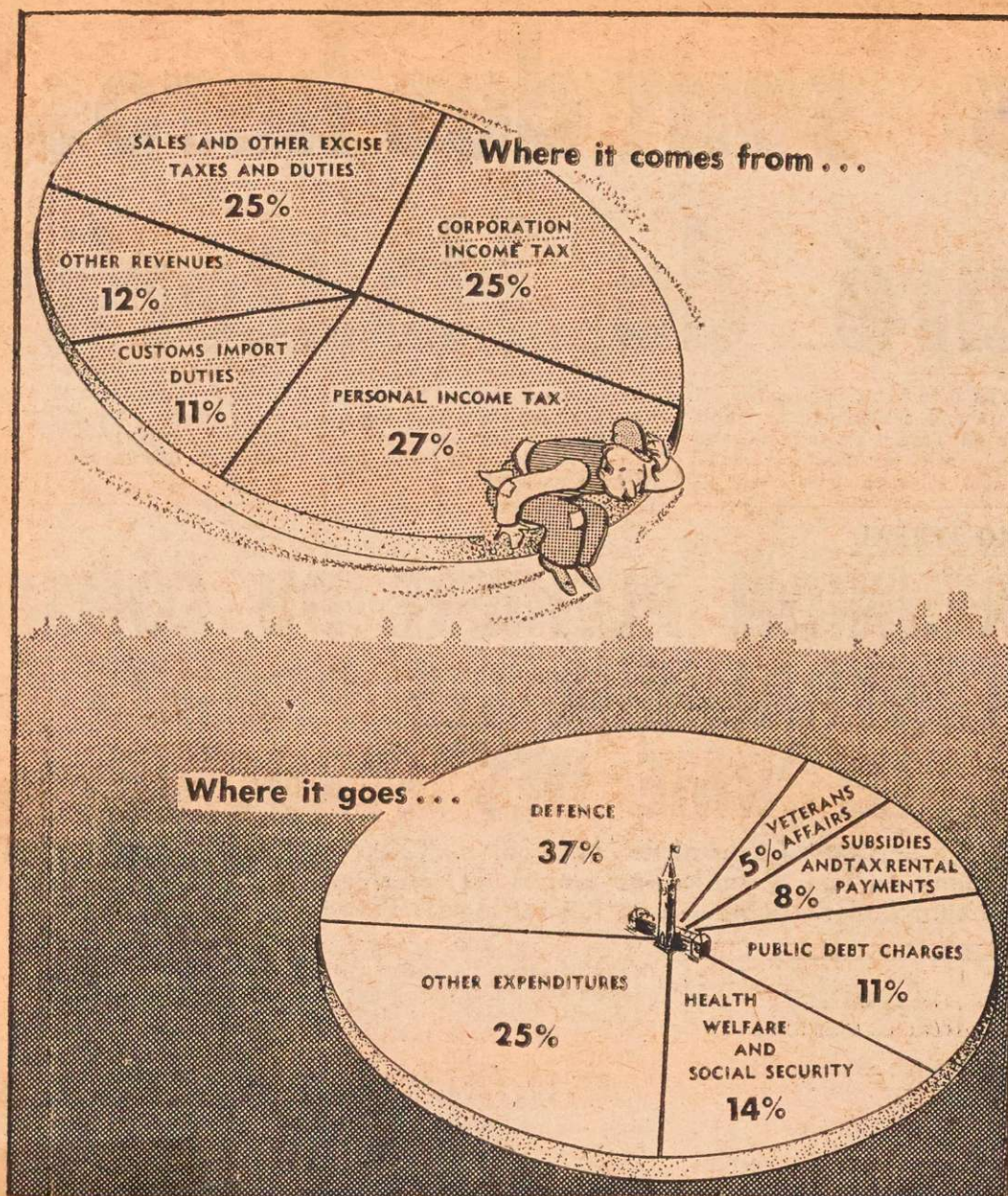
tions, devra faire état des changements qu'impliquent l'adoption de l'un ou de l'autre projet.

Le président du Conseil central est chargé de convoquer les délégués ainsi que les officiers des syndicats affiliés au Conseil central en assemblée plénière dès qu'il aura reçu le rapport du comité chargé d'étudier cette question. Il est entendu que le rapport du comité devra être prêt avant le 1er mai prochain.

La poule aux oeufs d'or de M. Harris



Elle a pu s'en tirer sans perdre de plumes



Ce graphique laisse voir que 27 p. 100 des revenus du gouvernement au cours de l'année qui vient de s'écouler proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers tandis que 25 p. 100 proviennent de la taxe de vente et d'accise. La défense nationale, les affaires des vétérans ainsi que le service de la dette qui est lui aussi relié à la défense nationale ont accaparé 53% des revenus; par contre, la sécurité sociale, la santé et le bien-être des Canadiens n'ont coûté que 14 p. 100 du revenu.

QUEBEC

Le Syndicat des fonctionnaires demande à la Ville d'étudier à leur mérite les griefs rejetés

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec a demandé officiellement à l'administration de cette ville la formation d'un comité conjoint de dix membres afin de disposer des quelque quarante griefs qu'un tribunal, dont M. le juge Gérard LeMay, de la Cour du Magistrat à Québec, était le président, a rejeté en bloc en se fondant sur des arguments d'ordre légal. Le Syndicat considère que ces griefs ne sont pas réglés, parce que, dans sa décision, la majorité du tribunal n'a tenu aucun compte de la longue preuve documentaire et testimoniale qui a été présentée devant lui.

Cette décision du syndicat des fonctionnaires fait suite à la présentation d'un rapport minoritaire très élaboré dans lequel le représentant du syndicat, M. André Roy, étudie chacun des cas soumis au mérite. Ce rapport couvre quarante-quatre pages de texte serré.

Pour demander la formation d'une tel comité, le Syndicat se fonde principalement sur la conclusion du rapport minoritaire qui se lit comme suit:

"A la suite de certaines critiques formulées par le syndicat au moment où celui-ci a pris connaissance du rapport majoritaire, mes

collègues ont jugé à propos de présenter un rapport supplémentaire. Je dois vous informer que ce rapport a été préparé et rédigé hors de ma connaissance et que je ne l'ai reçu qu'après coup. C'est là une façon de procéder un peu étonnante. Je crois que le Président du tribunal et le représentant de la Cité auraient dû normalement m'en aviser d'avance. De toute façon, j'attire votre attention sur un paragraphe de ce document qui m'a singulièrement frappé. Il est ainsi rédigé:

"Telle était et demeure la soumission de l'arbitre patronal et du sousigné (M. le juge Gérard

LeMay), qui ne peut s'empêcher, en guise de conclusion, d'exprimer l'opinion que de semblables tâches intéressantes des questions purement techniques ne devraient être confiées qu'à des techniciens ou hommes du métier".

"N'aurais-je pas raison, après une telle expression d'opinion et les faits rapportés dans la première partie du rapport minoritaire de conclure que, en réalité, on peut difficilement considérer ces griefs comme classés d'une façon définitive et qu'il faudra à ces employés attendre de nouveau, alors que le litige remonte pour le moins au mois de mai 1954.

Le revenu national mal réparti, selon M. Gérard Picard

Le budget Harris ne traduit pas l'optimisme que les perspectives économiques permettent d'entretenir pour le Canada et ne procède pas à une répartition satisfaisante du revenu national."

Tel est l'essentiel de la déclaration que faisait M. Gérard Picard, président général de la CTCC en marge du budget présenté jeudi soir dernier par le Ministre des Finances, l'hon. M. Harris.

Dans le communiqué qu'il nous a remis, M. Picard souligne en outre le fait que les prix ne subissent pas d'autre contrôle que la loi de l'offre et de la demande, ce qui permet aux entreprises de réaliser des prix excessifs au détriment des consommateurs qui se voient obligés de payer le prix fort. Par contre, souligne M. Pi-

card, les salaires sont réglés d'une certaine façon par les négociations, l'arbitrage et le fait de la durée des conventions collectives.

Parlant de la répartition du revenu national, M. Picard a ajouté que cette répartition peut se faire soit en réduisant les impôts, soit en améliorant la sécurité sociale.

Or les impôts vont rester à peu près les mêmes tandis que l'on n'a pas abordé de front le problème de la sécurité sociale.

Voici le texte du communiqué de M. Picard:

"Le budget Harris ne traduit pas l'optimisme que les perspectives économiques permettent d'entretenir pour le Canada et ne procède pas à une répartition satisfaisante du revenu national.

"Depuis quelque temps le gouvernement fédéral a refroidi l'enthousiasme de la population en lui inspirant la crainte de l'inflation. Si ce danger est réel, et vu que les salaires sont déjà soumis à une certaine réglementation par le fait des négociations, de la conciliation ou de l'arbitrage de même que par la durée d'un bon nombre de conventions collectives, il faudrait de toute urgence prendre les mesures nécessaires pour empêcher la hausse des prix puisque, dans ce domaine des prix, à quelques exceptions près, ce sont les caprices de la loi de l'offre et de la demande qui décident de tout et permettent aux grandes entreprises de réaliser des profits excessifs.

"Le budget Harris, d'autre part, ne procède pas à une répartition satisfaisante du revenu national. Cette répartition peut se faire soit en réduisant les impôts soit en améliorant la sécurité sociale.

"On a réduit certains impôts indirects secondaires, mais comme les impôts directs sont maintenus, les travailleurs seront déçus.

"Il est vrai, de même, que l'on améliore la sécurité sociale mais trop timidement, semble-t-il, pour justifier le maintien des impôts des particuliers à leur niveau actuel.

"La population acceptera sans doute avec plaisir la hausse des allocations familiales, des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles, mais elle ne manquera pas de poser des questions comme celles-ci :

1.—Pourquoi n'avoir pas plutôt continué les allocations familiales après seize ans lorsque les enfants poursuivent leurs études ?

2.—Pourquoi n'avoir pas réduit, sans enquête sur les moyens de subsistance, l'âge des pensions de retraite ? Il eût été, à mon avis, beaucoup plus satisfaisant de fixer à soixante ans pour les femmes et soixante-cinq ans pour les hommes l'âge de la pension de retraite et de la verser sans enquête sur les moyens de subsistance. C'eût été une étape à franchir vu les difficultés à trouver des emplois que rencontrent les travailleurs âgés." Gérard Picard

Président général CTCC

"Ceci m'apparaît être nettement préjudiciable aux personnes intéressées et cela d'autant plus que, au moment de la rédaction finale de ce rapport, la Cité n'a réglé encore aucun des sept griefs dont ses représentants avaient reconnu le bien-fondé pendant le cours de l'audition".

On connaît sans doute l'essentiel de la teneur du rapport majoritaire dans cette affaire. Le président et l'arbitre patronal avaient décidé de rejeter ces griefs en se basant sur des arguments d'ordre légal, à savoir, pour partie d'entre eux, sur l'article 5 de la Loi des différends ouvriers de Québec, parce que, prétendaient-ils, il y avait moins de dix personnes intéressées; pour partie, en s'appuyant sur l'article 13 de la Loi

concernant les corporations municipales et scolaires et leurs salariés, parce que, pour le Président et l'arbitre patronal, il se serait agi de griefs relatifs au contrat particulier de travail.

De plus, non satisfaits d'invoquer ces deux motifs, le Président et l'arbitre patronal avaient pris la précaution d'ajouter que, à supposer qu'ils aient erré dans leurs considérations d'ordre légal, ils les rejetaient quand même au mérite, parce que, antérieurement, un comité de classification de la ville, donc un organisme unilatéral devant lequel les employés non plus que le Syndicat n'avaient pu se faire entendre. C'était là, on en conviendra couper d'une manière absolument arbitraire tout recours aux employés.



Photo prise lors de l'atelier de travail au Cap-de-la-Madeleine la semaine dernière. Sur la première rangée, on remarque de gauche à droite, M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC; Son Excellence Mgr G.-L. Pelletier, évêque des Trois-Rivières; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC; sur la deuxième rangée dans le même ordre, Mlle Jeanne Duval, vice-présidente de la CTCC; M. Guy Beaupré Champagne, professeur à l'université de Montréal et M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier du Conseil central de Montréal.

Atelier de travail sur l'éducation

L'éducation syndicale, est l'affaire de tous les militants

Soixante responsables d'éducation venant d'une dizaine de nos Conseils centraux à travers la province ont participé, en fin de semaine dernière, à un atelier de travail sur l'éducation, tenu au Cap de la Madeleine par le Service d'Éducation de la C.T.C.C. Le programme consistait à étudier la formation des comités d'éducation, la composition des programmes pour la formation des membres, des officiers et autres militants, et l'utilisation du film comme l'une des meilleures techniques à employer.

Au cours de l'un des forums qui ont tous été très animés, les participants conclurent que l'éducation ouvrière est l'affaire de tous les militants du mouvement: elle doit s'adresser à tous et elle doit être faite par tous.

La première initiation au syndicalisme et aux problèmes économiques et sociaux devraient être faite par les organisateurs, les agents d'affaires, les conseillers techniques qui vivent avec les membres les périodes les plus propices à la formation par l'action.

Les Conseils centraux et les Fédérations devraient se sentir responsables de la formation des officiers et des militants régionaux.

Il revient plus directement au Service d'Éducation de la C.T.C.C. de faire la formation générale et plus poussée des travailleurs, au cours des Ecoles d'Action Ouvrière, du Collège du Travail et des Journées d'Études des Permanents. Il est entendu que le Service d'Éducation de la C.T.C.C. est le conseiller pédagogique à la disposition de tous.

Les occasions propices à l'éducation

D'une façon générale, on a cru que l'éducation syndicale des sim-

ples membres peut se faire surtout à l'occasion des assemblées régulières des syndicats, tandis que sur le plan régional, on devra prévoir un programme d'éducation à réaliser en dehors des assemblées du Conseil Central. D'où le projet de structures de comité d'éducation et les éléments de programme qui ont été suggérés et discutés pendant la fin de semaine.

En bref, chaque syndicat autant que faire se peut, devrait avoir son comité local d'éducation composé d'au moins trois membres. Le comité d'éducation du Conseil Central sera constitué de la réunion de tous ces comités locaux, à la tête duquel un exécutif élu préparera les projets de programme à réaliser tant sur le plan régional que sur le plan local.

On a enfin convenu que l'étude des questions économiques et sociales devrait se faire surtout à l'occasion des problèmes qui se posent. Il devrait en être de même de l'enseignement de la doctrine sociale de l'Église qui doit se faire à l'occasion de l'étude des problèmes qui ont des implications morales.

L'atelier du film

La journée du dimanche a con-

sisté à tenir un atelier du film. Pour assurer le succès de l'étude de cette technique moderne, le Service d'Éducation avait invité l'Office National du Film à prêter le concours de son personnel. Le directeur-adjoint du bureau provincial de l'ONF et 6 représentants régionaux ont participé à cet atelier pour enseigner l'utilisation du projecteur 16 mm.

Cette séance pratique fut suivie d'une autre où l'on étudia les meilleures méthodes de faire discuter une assemblée après la projection d'un film. C'est M. Guy Beaupré Champagne, directeur-adjoint du département de l'Extension de l'Enseignement de l'Université de Montréal, qui dirigera la discussion sur ce dernier sujet et fit profiter tout le monde de son expérience dans ce domaine.

L'Éducation ouvrière, un but à poursuivre

L'une des principales conclusions qui se sont dégagées de cet atelier de travail sur l'éducation, c'est que la formation ouvrière est l'un des buts les plus importants que doit poursuivre le mouvement ouvrier. Elle devrait faire partie de la vie syndicale d'une façon aussi intensive que le reste.

MONTREAL

Organisation syndicale chez les employés des magasins de chaussures

Le Syndicat des Employés du Commerce de Montréal vient de lancer une grande campagne d'organisation parmi les employés des magasins de chaussures de Montréal. C'est ce que nous a révélé M. Paul-Émile Petit, chef de l'équipe des organisateurs de la CTCC pour la région de Montréal.

A l'heure actuelle, le salaire des employés dans les grandes chaînes de magasins de chaussures varie entre \$25.00 et \$70.00 par semaine de 54 heures en moyenne. Il n'y a aucune échelle de salaire pour garantir les augmentations de salaire qui sont accordées au gré des propriétaires. Les employés ne bénéficient d'aucune fête chômée et payée et d'aucun autre avantage particulier.

L'organisation syndicale qui est en cours vise à protéger environ 350 employés des magasins suivants: Trans-Canada

Shoe, Brown Shoe Shop, Chaussures Normandie, Daoust Chaussures, D.-A. Désilets, Lasalle Shoe Store, Dexter Shoe, J.-B. Lefebvre, Yellow Sample Shoe, Montreal Shoe Store, Lewis and Sons Footwear, J. Beaudin Ltée, Bastien et Fils Ltée, Le Petit Salon et J.-R. Léonard Ltée.

Le travail d'organisation est presque terminé et le Syndicat du Commerce de Montréal demanderait incessamment des certificats de reconnaissance syndicale pour représenter les employés de ces magasins.

VICTORIAVILLE

Nombreuses activités du Comité d'Éducation du Conseil Central

Le Comité d'Éducation du Conseil Central de Victoriaville vient de faire connaître le bilan de ses activités pour l'année qui vient de s'écouler. Dans un rapport présenté lors du congrès régional du Conseil central de l'endroit, le secrétaire du comité a mentionné le fait que de nombreuses journées d'études ont été organisées par le Comité d'Éducation à Princeville, à Victoriaville et à Drummondville. En ce dernier endroit, plus de 80 délégués de différents syndicats ont pris part à des journées d'études qui se sont poursuivies durant toute une fin de semaine.

Enfin, le Comité d'Éducation a donné une série de 12 cours répartis sur douze semaines en collaboration avec le Syndicat du Vêtement de Victoriaville.

Lors de l'assemblée plénière du congrès régional, on a également décidé d'augmenter le per capita affecté à l'éducation par le Conseil Central.

Ce Conseil Central, qui groupe 18 syndicats affiliés, comprenant plus de 2,500 membres, s'est enrichi de trois nouveaux syndicats au cours de l'année: le Syndicat des Employés des Abattoirs avicoles de Victoria-

ville, le Syndicat National des Employés du Vêtement, d'Arthabaska, et le Syndicat des Employés de Stanfold Knitting, de Princeville.

A l'issue du congrès, on a procédé à l'élection des officiers du Conseil Central pour la prochaine année. Ont été élus: MM. Emile Hamel, de Victoriaville, président; Léo Morin, de Tingwick, 1er vice-président; Emilien René, de Victoriaville, 2e vice-président; Philippe Poirier, de Victoriaville, secrétaire-archiviste, et Georges-Etienne Patry, de Victoriaville, trésorier.

Donnacona

A la suite d'élections tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Donnacona se compose maintenant comme suit: MM. Sylvio Marchand, président; Jean-Paul Trépanier, 1er vice-président; Jean Trépanier, 2e vice-président; Florent Gignac, secrétaire-archiviste correspondant; Léo Poulin, secrétaire trésorier; Maurice Papillon, assistant secrétaire trésorier; Jos. Louis Cantin gardien; Edouard

Trépanier, sentinelle. M. Jean Paul Trépanier a été délégué au Bureau fédéral tandis que MM. Sylvio Marchand, Jean-Paul Trépanier et Florent Gignac font partie du comité conjoint.

Il est à noter que M. François Raymond qui était président du syndicat de Donnacona depuis 19 ans n'a pas posé sa candidature cette année. M. Raymond est maintenant à sa retraite depuis le 1er août 1956.

Assertions inexactes de M. Pierre DesMarais...

(Suite de la page 1)

même si elles peuvent sembler un peu exagérées, mais lorsque M. DesMarais veut faire des économies sur le dos des pères de famille que sont les fonctionnaires qui ne retirent que l'argent qu'ils ont gagné, il est du devoir du Syndicat de souligner ces dépenses."

"Bonsecours"

"Ils sont très peu nombreux les contribuables qui lisent le journal "Bonsecours", organe officiel du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, et M. DesMarais est vraiment malhonnête quand il dénonce ce journal en public alors que le contribuable ne peut le lire et savoir la vérité. Pour ce public, je tiens à dire que "Bonsecours" a été d'une patience exagérée envers l'administration, envers M. DesMarais. La politique du journal a été de tendre la main à l'administration; chaque éditorial, depuis décembre 1954, date de l'entrée en fonction de la nouvelle administration, revient sur les mots "bonne entente", "compréhension", "collaboration", etc., au point que certains syndiqués se sont demandés si "Bonsecours" n'était pas aussi un peu "l'organe de la Ligue d'Action civique". Le dernier numéro du journal syndical, après les contre-propositions méprisantes de M. DesMarais, annonce qu'il entre dans la bataille au côté des fonctionnaires. Si j'avais un reproche à faire à "Bonsecours", d'ajouter M. Langlois, ce serait d'avoir été trop conciliant".

"Notre journal n'a jamais voulu relever les accusations de M. Pierre DesMarais, lorsqu'il affirmait, par exemple, il y a deux ans, qu'il était fatigué de voir la ville payer des chefs syndicaux, voulant améliorer le sort des employés, voulant améliorer, par le fait même, le service au contribuable. J'ai eu des confidences

de nombre de fonctionnaires non syndiqués de la Cité et l'atmosphère, créée par les offres rétrogrades du président de l'Exécutif est telle à l'hôtel de ville que, s'il est quelqu'un qui travaille contre la ville, contre l'intérêt du contribuable, c'est bien M. DesMarais qui enlève tout enthousiasme au travail du serviteur public."

Revenant au journal "Bonsecours", M. Langlois a défié le président de l'Exécutif de dire en quoi le journal a été injurieux. La dernière édition reproduit une déclaration vigoureuse du président du Syndicat, qui avait été distribuée aux journaux lors d'une conférence de presse et des extraits de causeries de MM. Drapeau et DesMarais dans lesquelles ces messieurs de l'administration affirment que les fonctionnaires recevront la même compréhension que les quatre autres syndicats de l'hôtel de ville. Si M. DesMarais trouve injurieuses ses propres déclarations, il n'a qu'à s'en prendre à lui-même.

"Papa DesMarais"

"Les fonctionnaires ne sont pas des enfants et ils n'ont que faire de la paternité, du paternalisme à la DesMarais". M. Langlois faisait sans doute allusion à une déclaration récente du président de l'Exécutif dans laquelle celui-ci disait que le Conseil devait traiter les employés en bon père de famille.

Les fonctionnaires ne demandent pas de faveurs, ils ne demandent qu'un traitement juste. Ils ont prouvé, bien plus que l'administration actuelle, qu'ils marient l'intérêt du contribuable à leur gagne-pain. M. Langlois a averti très sérieusement l'administration de ne pas provoquer inutilement les fonctionnaires municipaux. L'homme qui, à coeur de jour, subit les lenteurs dégoûtantes du comité Exécutif, se sent paralysé dans son service au contribuable par l'inertie de l'administration. La patience du fonctionnaire a des limites, et le jour n'est peut-être pas loin où il sera impossible de contrôler les réactions provoquées par M. DesMarais. Le "Financial Post" du 2 février dernier, pourtant dévoué aux intérêts de la Haute finance et des patrons, s'inquiétait des provocations de l'administration municipale de Montréal lorsque ses contrepropositions furent rendues publiques. Si M. DesMarais continue à mépriser la loi en ne donnant pas suite aux décisions des tribunaux d'arbitrage, il peut

être assuré que les fonctionnaires n'accepteront pas ces transgressions sans protester de façon énergique.

Le Syndicat aura alors recours à tous les moyens à sa disposition pour faire triompher la vérité et la justice.

Montréal

A la suite d'élections tenues dernièrement, le Syndicat des Relieurs de Montréal est maintenant administré par l'exécutif suivant: MM. Charles-Edouard Geoffrion, président réélu pour un dixième terme; R. Badeau, 1er vice-président; G. Charpentier, 2e vice-président; M. Huchet, secrétaire; A. Charpentier, trésorier; F. Saindon, sentinelle. MM. C.-E. Geoffrion, A. St-Charles, A. Charpentier et G. Charpentier ont été nommés délégués au Conseil Central de Montréal. MM. A. Charpentier a été nommé délégué au Comité paritaire de l'Imprimerie tandis que MM. C.E. Geoffrion, A. Charpentier, M. Huchet, R. Badeau, F. Saindon, E. Sévigny et G. Charpentier ont été délégués au Conseil allié de l'imprimerie. M. A. Charpentier représente les relieurs sur la Commission d'apprentissage tandis que M. Huchet fait partie du sous-comité de la reliure.

Thetford Mines

M. Georges Dionne de Thetford Mines a été réélu dernièrement président du Syndicat national des travailleurs de l'Asbestos Corporation au cours d'une assemblée sous la présidence de M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier de la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie minière. Les autres officiers élus sont MM. Albert Roy et Vimy Ridge, vice-président; Théo Trudel, de Thetford Mines, réélu secrétaire pour un onzième terme consécutif; Placide Turcotte, réélu trésorier pour un dixième mandat. Les directeurs élus sont MM. Jean-Marc Samson de Thetford Mines, Lauréat Gagnin de Black Lake et Honorius Lachance de Thetford Mines.

L'administration DesMarais-Drapeau...

(Suite de la page 1)

volant de sa voiture en se faisant accompagner du Maire Drapeau et du Directeur adjoint de la police, M. Pacifique Plante. On peut s'attendre qu'ils se rendaient régler une question vitale dans l'intérêt général des contribuables de Montréal. Devinez. Ils donnaient la chasse à une voiture de radio-police pour donner l'ordre d'enlever une photo du directeur Langlois qui était collée à l'une des vitres de cette voiture. C'était plus important que de recevoir une délégation syndicale.

Quant aux fonctionnaires municipaux, qui ont reçu de l'administration DesMarais-Drapeau des contre-propositions antisyndicales et rétrogrades qui portent la marque des employeurs de la plus basse qualité, ils sont encore tout estomaqués de la déclaration faite au Conseil de ville, il y a quelques jours, par le chef de l'administration, M. Pierre DesMarais, lequel s'est modestement décerné le trophée du courage, en prononçant ce mot cynique dont il aurait voulu sans doute faire un mot historique pour l'édification des générations futures:

"Les contre-propositions faites aux fonctionnaires ont exigé de nous beaucoup de courage. . ."

Quelle farce! C'est se payer publiquement la tête des fonctionnaires municipaux de Montréal. Les lecteurs du TRAVAIL connaissent la situation. Une quarantaine de veuves attendent le bon plaisir de l'administration DesMarais-Drapeau; on offre aux fonctionnaires de travailler plus longtemps sans compensation, ce qui équivaut à une réduction générale des salaires; on propose d'abolir cinq jours de fêtes chômées et payés, parmi lesquels il y a le lendemain de Noël et le lendemain du Jour de l'An, deux fêtes accordées il y a une dizaine d'années par une résolution du Conseil de ville de Montréal dont le proposeur était M. Pierre DesMarais, le même Pierre DesMarais qui est aujourd'hui, à toutes fins pratiques, le chef de l'administration municipale. M. Drapeau se contentant de plus en plus du rôle de caudataire de M. DesMarais; on propose également, après avoir allongé la semaine régulière de travail sans compensation, de supprimer le temps et demi et de le remplacer par le temps simple pour les heures supplémentaires; et, enfin, les augmenta-

tions statutaires ne seraient plus des augmentations statutaires, mais des augmentations annuelles pour les amis seulement.

Pour soutenir ses contre-propositions antisyndicales et rétrogrades l'administration DesMarais-Drapeau a lancé contre le Syndicat des fonctionnaires municipaux, à l'arbitrage, trois avocats et deux experts. L'un des experts est une femme, Mme Alma Carbonneau, qui a déclaré au DEVOIR, récemment, qu'elle travaillait jusqu'à seize (16) heures par jour. Comme elle est payée à raison de dix dollars (\$10.) l'heure, il y aura des journées où elle recevra cent soixante (\$160.) dollars par jour, selon sa propre déclaration.

M. Gérard Picard, président général de la CTCC, avec qui nous avons discuté de la situation, a déclaré:

"L'administration DesMarais-Drapeau s'enlise de plus en plus dans la désapprobation publique. C'est vraiment inconcevable. Cette administration qui a été élue avec l'appui d'une grande partie de la population de Montréal, notamment avec l'appui de la classe ouvrière, est celle qui affiche le plus de mépris pour les travailleurs. Pourtant, en y mettant un peu de jugement et de sens social, l'administration actuelle aurait pu faire de grandes choses. Elle donne l'impression d'être complètement désemparée et de ne rien comprendre à la question sociale. Les honnêtes gens qui ont accordé leur appui à l'administration DesMarais-Drapeau ne peuvent qu'être profondément déçus. Que conclure? La conclusion pourra paraître sévère, mais les faits la justifient depuis plusieurs mois. La moralité publique n'aura été qu'un tremplin. Le programme d'action civique que l'on devait appliquer a été remplacé par un programme de procédures judiciaires, d'administration mesquine et d'immoralité sociale."

St-Raymond

A la suite d'élections tenues récemment, l'exécutif du Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de St-Raymond est maintenant composé comme suit: MM. Stanislas Cantin, président; Fernand Barrette, vice-président; Henri-Paul Déry, secrétaire-correspondant; Jean-Paul Beaumont, secrétaire financier; Willie Barrette, secrétaire trésorier et Alfred Beaulieu, gardien. M. l'abbé Georges Bilodeau, curé de St-Raymond, agit comme aumônier du syndicat.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis
Directeur: FERNAND BOURRET
Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701
Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents
Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa
89
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

ASSURANCE-GROUPE
Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!
NOUS PAYONS VOS FRAIS
• MEDICAUX
• CHIRURGICAUX
• HOSPITALIERS
• PREVENTIFS
INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE-VIE
DECES - ACCIDENTEL
DE PLUS:
Les Services de Santé du Québec
437, rue Caron Québec 333 Est, rue Craig Montréal
RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE
Le C.S.C. (Le Cour de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.
Prix du cours : \$0.50
Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.
Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.
Nom
Adresse
DECOUPER ET POSTER

Marchand Asks The Financial Post To Complete His Report Of The Labour Situation In Baie Comeau

On March 16, Mr. Jean Marchand, CCCL's secretary general asked The Financial Post to complete their readers' information about an account of the labour situation in Baie Comeau, Quebec. About this report, (Big Union Fight Rumbles in New Aluminum Project), March 9, 1957, Mr. Marchand made the following remarks to Mr. C. C. Milne, News Editor of The Financial Post:

Barrette Has . . .

(Continued from page 8)

speeches to the strikers in an attempt to discourage and break the solid determination of the CCCL union members.

By their solidarity the CCCL union men are not only defending their rights but are showing the people of Canada and, in particular, the residents of Baie Comeau the great service they are rendering the union movement in the manner in which it should be rendered.

It is well to remember that it is not only in Baie Comeau that the International Unions are behaving as they are.

Everyone throughout the whole of Canada and the United States knows of the problems which are being created by the International Unions by resorting to the same tactics as they are using in Baie Comeau.

Members of other International Unions do not approve of this brand of conduct and, what is now being revealed in the United States in regard to the scandalous situation in the Teamsters Union of which Mr. Allard is an official representative.

It is only necessary to read the daily newspapers about the scandal to realize that no union which is proud of its name including the AFL-CIO would approve of any union stooping to employ such tactics.

It is a pity that the wholesale clean-up campaign of corruptive unions in the U.S. was not launched in time to give the Canadian population and in particular the citizens of Baie Comeau a chance to witness what underhand corruptive tactics are used by the International Unions.

1—F. P.'s report sounds like a reproduction from the International Union's version on the whole affair. This was no surprise to us since F. P. never contacted any CCCL source for comments. Apparently your reporter has made no effort to learn about the other side of the argument. Many well known facts were consequently left out of your report.

2—F. P. writes: "On returning to the isolated camp sites (after a long Christmas holiday), the International organizers got a shock. CCCL's representatives were there in force and apparently in control."

You should have known that by that time, a complete local of the CCCL had come into existence and that both companies had engaged in the negotiation of a collective agreement with our members, Messrs. D. Mitchell, Galipeault and Landriault representing the companies. Meetings were held on January 10, 22, 29 and February 1. Agreement was reached on a number of articles.

3—No effective organisational work was even attempted by the International Unions before January 15. By that time, negotiations had already started between the employers and CCCL representatives.

4—CCCL members went on strike not "in desperation", as F. P. says, but after the companies had refused to go on with the bargaining process without stating any motives for their sudden change of attitude.

5—F. P. writes: "Under law, the pickets had to be called off". This is a gross misinformation. Pickets were called off because an injunction was taken by the Companies but the right to

picketing was restored a few days later by the Court.

6—"The International Unions' spokesman told F. P. that 70% of the workers had signed with them. All indications are this estimate is probably accurate". Had F. P. taken the trouble to contact CCCL officials, you would have learned that moment that 50% of Atlas Construction Co Ltd employees have signed affidavits stating that they have never been members of any International Union and that they wanted to be represented by our organization.

Many other statements in F.P.'s account are either slanted or untrue. It is of course F. P.'s right to side with the companies and the Internationals. But I think the readers also have the right to be adequately informed, not to mention the CCCL's right to be treated with a minimum of fairness.

We have always been at your disposal whenever you needed informations or comments. I trust, therefore, that you will make a point of completing your readers' information on this particular occasion.

Yours truly,
Jean MARCHAND,
Secretary general.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Témoignage d'appréciation

Les membres ainsi que les officiers de l'Union des employés de la Canadian Vickers m'ont prié de dire publiquement leur appréciation et leur confiance en M. S. Ted Payne qui dirige temporairement le syndicat depuis quelques mois. M. Payne a toujours été très populaire parmi les syndiqués de la Vickers qui se trouvent chanceux de l'avoir présentement comme agent d'affaires.

Les assemblées sur le coin de la rue

Bien qu'il ne soit pas défendu aux membres de tenir des conciliabules sur le coin d'une rue ou dans un magasin de tabac, il est préférable dans l'intérêt de tous que les affaires syndicales soient discutées au cours des assemblées convoquées à cette fin car en définitive c'est là que se prennent les décisions intéressant tous les travailleurs et non au cours des assemblées sur le coin de la rue.

On demande des délégués de département

Les cadres des délégués de département ne sont pas encore complétés. Le délégué en chef, M. Caron demande donc à ceux

que la chose intéresse de communiquer avec lui ou de laisser leur nom au local de l'union. Les aspirants doivent pouvoir parler couramment l'anglais et le français. Aucune distinction ne sera faite au sujet de la nationalité des aspirants.

Demandez et vous recevrez

Nous voulons attirer l'attention des nouveaux employés sur un privilège qui leur est actuellement garanti par la convention collective. Quand vous devez travailler dans un endroit fermé et que vous êtes incommodé par le gaz, la fumée ou par l'air vicié, vous n'avez qu'à demander à votre contremaître de faire installer un éventail. De la sorte, vous travaillerez plus à votre aise et vous protégerez votre santé.

Les cartes de membres

Les nouveaux membres qui viennent de signer des cartes d'adhésion sont priés de communiquer avec le délégué de leur département ou de se rendre au local de l'union pour obtenir leur carte de membre officielle. Ces cartes sont utiles pour identification et laissent voir votre nom, votre adresse, votre numéro matricule ainsi que la date de votre entrée à la Vickers.

\$6 Increase For Old Age Pensioners Termed 'Insult'

OTTAWA (CPA) — An increase of \$6 in the monthly old age pension, from \$40 to \$46, effective July 1, an increase in the baby bonus and removal of the 10 per cent sales tax on a wide range of household goods were some features of the 1957 budget handed down in the House of Commons on March 14 by Finance Minister Walter Harris. The \$6 increase in the Old Age Pension was termed an "insult" to the senior citizens of Canada, by CCF MP Stanley Knowles (Winnipeg North Centre), who pointed out that whereas the gross national product had risen by 87 per cent since 1949, the government had increased the old age pension by only 15 per cent.

The budget listed no change in personal or corporation income tax rates, but a straight \$100 deduction from net income will be allowed on personal income tax in place of claims for medical costs, charitable gifts and union and professional dues.

Following are other highlights of the budget:

Family allowances up \$1 a month to \$6 for children under six and to \$8 in the 10-12 age group, effective September 1;

The maximum amount payable for old age assistance under a means test increased from \$40 to \$46 per month provided the provinces pay half of the \$6 rise;

No changes in taxes on beer, liquor, tobacco products, wines, automobiles, radio and television sets;

Sales tax of 10 percent removed immediately from tea, coffee, cocoa, prepared desserts, pickles, salad dressings and some other groceries;

Up to 10 percent of income can be invested in retirement savings plans;

The special 10 percent excise tax on soft drinks, candy, chocolate, chewing gum, and confectionery removed immediately;

An increase in rail subventions to Maritime Provinces and federal agreement to build steam-generated power plants there;

An increase of \$25,000,000 a year in benefits to war disability pensioners and their dependents and "burned-out" veterans, effective July 1;

Deductible medical expenses in 1956 and future tax years will in-

clude full-time nursing home care for taxpayer or dependents and full-time care for retarded children.

Workers In Small Towns Need Unions, Church Says

Organization of workers in small towns and villages in order to raise wages and living standards was urged in a report released in Toronto last week to the Board of Evangelism and Social Service of the United Church of Canada.

Suggesting that the board take the matter up with appropriate unions, the report went on to cite an unidentified Ontario town of a little over 2000 population as an example of the depressed economic conditions in communities where workers are unorganized.

"To become aware that locally there is something economically wrong, one has only to note the size and type of the average house, the furniture and furnishings within, the quality of clothing worn by the people, and the prevalent standard of merchandise carried by the local stores", the report stated.



BAIE COMEAU

Barrette Has Been Misled By Officials Of The Brotherhood Of Carpenters (Jean Marchand)

As "Le Travail" goes to press news has reached our editorial rooms that Mr. Jean Marchand, secretary-general of the CCCL, has asked Labor Minister Antonio Barrette to investigate the strike which has paralyzed construction work at two projects near Baie Comeau, Que., since February 21.

Mr. Marchand said the Minister of Labor has been misled by a local of the United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America (AFL-TLC). This Union asserted it represented 70 per cent of the 300 workers employed on a power project at Manicouagan.

The CCCL secretary-general has signed affidavits from 150 workers stating that they did not sign membership cards with the International Union. Construction at both Manicouagan and Hauterive, the site of a new aluminum plant stopped March 13 when members of the Federation of Building and Construction Materials Trades of Canada, CCCL, set up picket lines.

The CCCL members have not worked since February 21 when they left to back demands for an hourly wage increase of 25c. Present hourly wages range from 90c to \$1.00.

Firms involved are Atlas Construction and Anglin-Atlas who claim the strike is illegal.

Despite the combined action of the companies and the International Unions who have joined forces in a concentrated drive to destroy the CCCL union, the situation has not changed.

The strike of the construction workers continues and firm hope is held out that the Minister of Labor will finally acknowledge that all evidence points to the CCCL holding the greater majority of members in Baie Comeau.

At this stage of the dispute the only course left open to the Labor Minister is for the holding of a secret vote by the union membership which will, without doubt, indicate to which union the workers wish to align themselves to.

The most striking attitude in the dispute is the official refusal to see what is evident to all who are familiar with the strike.

While the International Unions repeat that they have the allegiance of 70 to 80 percent of

the workers (these figures change from day to day, depending upon the extent of their imagination) and that the CCCL retains a "restricted group" the population of Baie Comeau is witness to the overcrowded CCCL union meetings, while the feeble efforts of the International Union to organize union meetings is noticeable by the small numbers of workers who attend.

When the International Union hold a meeting the majority of workers who attend are members of the International Pulp and Paper Workers Union, an organization who has no part in the construction workers' conflict.

At a meeting held last week officers of the International Union attempted to give the workers a resume of their "phantom negotiations" with the companies, but half of the workers walked out of the meeting when the speakers refused to answer questions of salaries which were

posed by workers attending the meeting.

The speaker told the workers he could not answer the question until "he contacted the companies regarding the subject."

Last week, the companies, believing they could break the strike, posted notices reading "all workers who have not returned to their jobs by one o'clock in the afternoon will be evicted from the camps."

Unnerved, the strikers declared they were not living in the camps out of company charity but were paying their board every week and according to law, they were entitled to a week's notice before being evicted.

The companies evidently understood this and did not push their threat any further.

Only the International Unions continued to use this threat in an attempt to discourage the strikers.

The immoral and profoundly scandalous action of the International Unions against the CCCL members ties in very neatly with their lack of accusations against the companies omitting any mention of working conditions, salaries or any other criticism.

Their only attacks are against the CCCL union which is championing the rights of the workers.

But the fact that the workers of Baie Comeau are working under miserable and extremely tough conditions, separated from their families and living in a region where the cost of living is sky-high as well as having to work for 90 cents and one dollar an hour all this does not fizzle on the International Unions.

Even if these unions know that the average hourly rate paid in this industry in Canada is \$1.30 an hour.

These facts do not seem to interest the American unions.

And although they claim to hold the larger majority of members in their ranks, when mention is made of holding a secret vote they clam up.

Instead of agreeing that a vote take place which would allow the workers to decide the issue they prefer to carry on with their propaganda campaign while hiding behind the companies' petticoats.

They are given free access to the workers camps by company approval and they use this method of free entry to make phony



HIPYARD

NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

APPRECIATION

We have been approached upon several occasions by members and officers of the National Union of Vickers Employees CCCL asking us to publish a note of thanks to S. Ted Payne, vice-president of the National Federation of Metallurgy CCCL who has been acting as temporary director of our union for over a year.

Ted has always been a very popular union official and we are fortunate in having him to act in our interests.

We are very pleased to comply with membership good wishes to Ted and to offer him a great big "thank you".

STREET CORNER MEETINGS

While there is nothing unlawful about some members holding lightning meetings on street corners and in cigar stores it is well to remember that all union business should be discussed in the union hall and during an official union meeting.

No great decisions have ever been made from "get togethers" held on street corners or in cigar stores.

STEWARDS WANTED

Chief Steward Brother Caron is looking for more departmental stewards for both night and day shifts.

Candidates should be able to speak French and English, but nationality is no barrier. Anyone member speaking both languages

is welcome to apply at the union office.

YOURS FOR THE ASKING

To those new employees who are now members of our union, your attention is drawn to the fact that when you are obliged to perform a job in close or confined quarters, where there are fumes or foul air contact your foreman or charge hand and ask for the use of a ventilating fan which will be installed immediately.

These fans will help you to do your job much more pleasantly and much more safer to your health.

WINNERS

The broom ball team in the caulking and chipping department have won the broom ball championship by defeating all comers both in Canadian Vickers league and the outside city league.

Our congratulations go out to all the team players who made such a good showing throughout the season.

MEMBERSHIP CARDS

Newly signed up union members are asked to contact their departmental steward or call personally at the union office to get their union membership cards.

These cards are very useful for identification purposes and show your name, address, badge number and seniority date.

Be sure to get yours.

Ottawa Printers Get 25-cent Hourly Wage Boost

The Printing Industry Union of Ottawa, (industrial section) which is affiliated to the CCCL Union and The Printing Trades Federation of Canada and the Union of Social Works Limited, proprietors of Ottawa's daily newspaper "Le Droit" have signed a collective labor agreement for two years with retroactivity from January 1 1957.

The new labor contract which retains all clauses of the former contract such as seniority, group insurance, etc., contains a new clause which provides for posting of lists of vacancies and new openings.

Ten holidays each year have been granted the employees, nine of which are paid holidays. The only unpaid holiday will be the first Monday in August, which is set aside as a civic holiday in Ottawa.

From January 1, 1957, typographers, linotype operators, cut makers and stereotypers will be given an hourly wage increase of 12 cents which will be raised to 14 cents May 1, 1957, and to 25 cents January 1, 1958. This latter wage increase covers the third wage hike of 11 cents an hour.

Apprentices and some other workers will benefit by a 6 percent wage raise from January 1, 1957, and an additional 5 cents the following year.

The union and the company struck an agreement during the

first conciliation meeting which followed several months of direct negotiations.

Union negotiators were: Messrs. Armand Morin, president, Armand Trepanier, business agent, Georges Robitaille, Henri Bernier, Frank Pyttura and Marcel Belinge, who acted as secretary.

Messrs. Dorius Barsalou, personnel director, and J. Robert Belanger, Chief Accountant, represented the company.

Lawyer Pierre Vadboncoeur acted as legal adviser to the union groups.

A spirit of co-operation and harmony presided over the negotiations, which although taking some time were unmarked by any incident.

The contract was signed by Mr. Aurele Gratton, general manager of "Le Droit", and Mr. Armand Morin, union president.

It is interesting to note that the CCCL official weekly newspaper "Le Travail" is published at the plant of "Le Droit".

Company Pays Worker \$125.00 Compensation For Illegal Firing

Miss Alfreda Gregoire of Quebec City has received a bank check for \$125.00 which was paid as compensation for having been illegally discharged from her job following an organization campaign which was held at Lachance and Tanguay Shoe Company in Quebec.

Miss Gregoire was let out of her job for having expressed her desire to retain her membership in the Protective Shoe Worker Union of Quebec as did the majority of her fellow workers.

The dismissed employees refused to bow to the demand of her forelady who attempted to have Miss Gregoire revoke her union membership.

Union officers immediately lodged a protest to the Quebec Labor Relations Board, who, in turn, after due investigation, ordered the company to put the wronged worker back on her job.

In spite of the Commission's order the company refused to act and then a union demand for authorization to institute legal proceedings was made to the Q.L.R.B., who surprisingly granted the union's demand.

After four months of legal pro-

ceedings the company offered Miss Gregoire her former job and compensation.

But the wronged worker turned the company offer down as it would have obliged her to work with non-union employees.

At this stage of the dispute the union found her a job in a manufacturing plant which was 85 percent union organized.

But the legal moves taken by union counsel Lawyer Yves Pratte continued and finally on January 8 a check for \$125.00 was issued to the employee by Lachance and Tanguay as compensation.

The union then signed a collective labor agreement with the company after a 30-day strike.

The new contract awards the workers all the advantages which are in force in the shoe industry in Quebec region.

(Continued on page 7)